

CANADA.

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

DURANT LA

SECONDE SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT DE LA PUISSANCE
DU CANADA, CONVOQUÉ POUR LA DÉPÊCHE DES AFFAIRES
CE QUATRIÈME JOUR DE FÉVRIER, 1875.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeudi, 4 février 1875.

Le parlement qui avait été prorogé le 25 mai 1874, et depuis d'une époque à une autre, s'est assemblé ce jour, à 3 heures p.m. pour la dépêche des affaires.

Réception d'un message de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, par RENÉ KIMBER, écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

“ M. L'ORATEUR,

“ SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR-GÉNÉRAL commande la présence immédiate de cette Honorable Chambre, à la Chambre du Sénat.”

La Chambre se rend en conséquence au Sénat et de retour :—

CERTIFICATS ET RAPPORTS DES JUGES RELATIFS AUX ÉLECTIONS CONTESTÉES.

M. L'ORATEUR informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction d'affaires de pétitions d'élections, conformément à l'Acte des élections contestées, de 1873, des certificats et rapports relatifs aux élections suivantes, savoir :—

Pour les districts électoraux du comté d'Essex; du comté de Lincoln; de la ville et du township de Cornwall; de la division sud du comté de Renfrew; du comté d'Addington; d'Argenteuil; de la division nord du comté de Renfrew; de la division ouest du comté de Northumberland; de Montréal ouest; de Montréal centre;

de la division est du comté de Northumberland; de Richmond et Wolfe; de Joliette; de la division sud du comté de Norfolk; de la division centrale du comté de Wellington; des divisions nord des comtés de Leeds et Grenville; de Colchester; de la division nord du comté de Victoria (Ont.); de la division nord du comté de Simcoe; de la ville et du township de Niagara; de L'Assomption; de la cité de Kingston; de Chambly; de Toronto Est; du comté d'Halton; de la division est du comté de Middlesex; de la cité de London; de la division sud du comté de Huron; des Deux-Montagnes;—et dans chacun de ces cas, le membre siégeant fut déclaré illégalement élu.

M. L'ORATEUR informe la Chambre, en conformité de l'Acte 37 Vic., ch. 10, section 36, qu'il a émané ses divers brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement.

M. L'ORATEUR informe aussi la Chambre qu'il a reçu de l'hon. Juge-en-Chief Wood, un des juges choisis pour l'instruction d'affaires de pétitions d'élections, un certificat et retour d'élection pour le district électoral de Marquette, et en conformité de l'Acte des élections contestées de 1873, il a émané son bref adressé au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui donnant instruction d'altérer le retour pour le dit district, daté le 17 février, 1874, en y rayant le nom de ROBERT CUNNINGHAM, et en lui substituant celui de JOSEPH RYAN, comme le membre dûment élu, et le Greffier de la Chambre lut un retour du Greffier de la Couronne en Chancellerie, certifiant que ces instructions avaient été mises à exécution.

M. L'ORATEUR annonça que dans les contestations suivantes, les membres